

PREPARATION DU CERTIFICAT "SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL" (SST)

<ul style="list-style-type: none">◆ Public concerné, conditions d'admission, effectif :<ul style="list-style-type: none">▪ Public concerné :<ul style="list-style-type: none">- Assistant maternel- Garde d'enfant à domicile- Assistant de vie- Employés familiaux▪ Conditions d'admission :<ul style="list-style-type: none">- Etre agréé par le Conseil Départemental (assistant maternel)- Etre en activité (avoir au moins un employeur)- Obtenir l'accord d'un employeur de son choix pour pouvoir partir en formation.▪ Groupe : 4 à 12 personnes	<ul style="list-style-type: none">◆ Durée : 14 heures (2 jours)◆ Lieux et dates Thouarcé :<ul style="list-style-type: none">- 23/04/2025 et 24/04/2025Chemillé :<ul style="list-style-type: none">- 24/04/2025 et 25/04/2025- 16/06/2025 et 17/06/2025- 17/11/2025 et 18/11/2025◆ Accessibilité handicap : Contactez Mme Saint-Lô pour évoquer d'éventuelles spécificités et un accompagnement personnalisé, si besoin.◆ Bilan 2024 :<ul style="list-style-type: none">- Effectif : 47 apprenants ont suivi cette formation- Réussite : 100 % des candidats ont obtenus le certificat SST- Satisfaction : 86,73 % ont été satisfaits ou très satisfaits de la formation◆ Contacts : Hélène Saint-Lô (responsable formation continue) Ou Véronique Chupin-Drouet (secrétaire) 02-41-30-61-80 chemille@cneap.fr
<ul style="list-style-type: none">◆ Pré-requis : Aucun	
<ul style="list-style-type: none">◆ Objectifs :<ul style="list-style-type: none">▪ Être en capacité d'intervenir pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise.▪ Mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail dans le respect de l'organisation de l'établissement et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention	
<ul style="list-style-type: none">◆ Contenus/savoirs :<ul style="list-style-type: none">▪ Situer le cadre juridique de son intervention.▪ Réaliser une protection adaptée.▪ Examiner la victime avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.▪ Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes.▪ Secourir la victime de manière appropriée.▪ Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.▪ Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention.	
<ul style="list-style-type: none">◆ Modalités pédagogiques :<ul style="list-style-type: none">▪ Méthode active▪ Méthode magistrale▪ Méthode démonstrative▪ Partages d'expériences	
<ul style="list-style-type: none">◆ Modalité d'évaluation :<ul style="list-style-type: none">▪ Mise en situation	
<ul style="list-style-type: none">◆ Validation :<ul style="list-style-type: none">▪ Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail▪ Attestation de fin de formation▪ Passeport de formation	

MAJ : le 10/01/2025